

# La lettre de

# PARLY

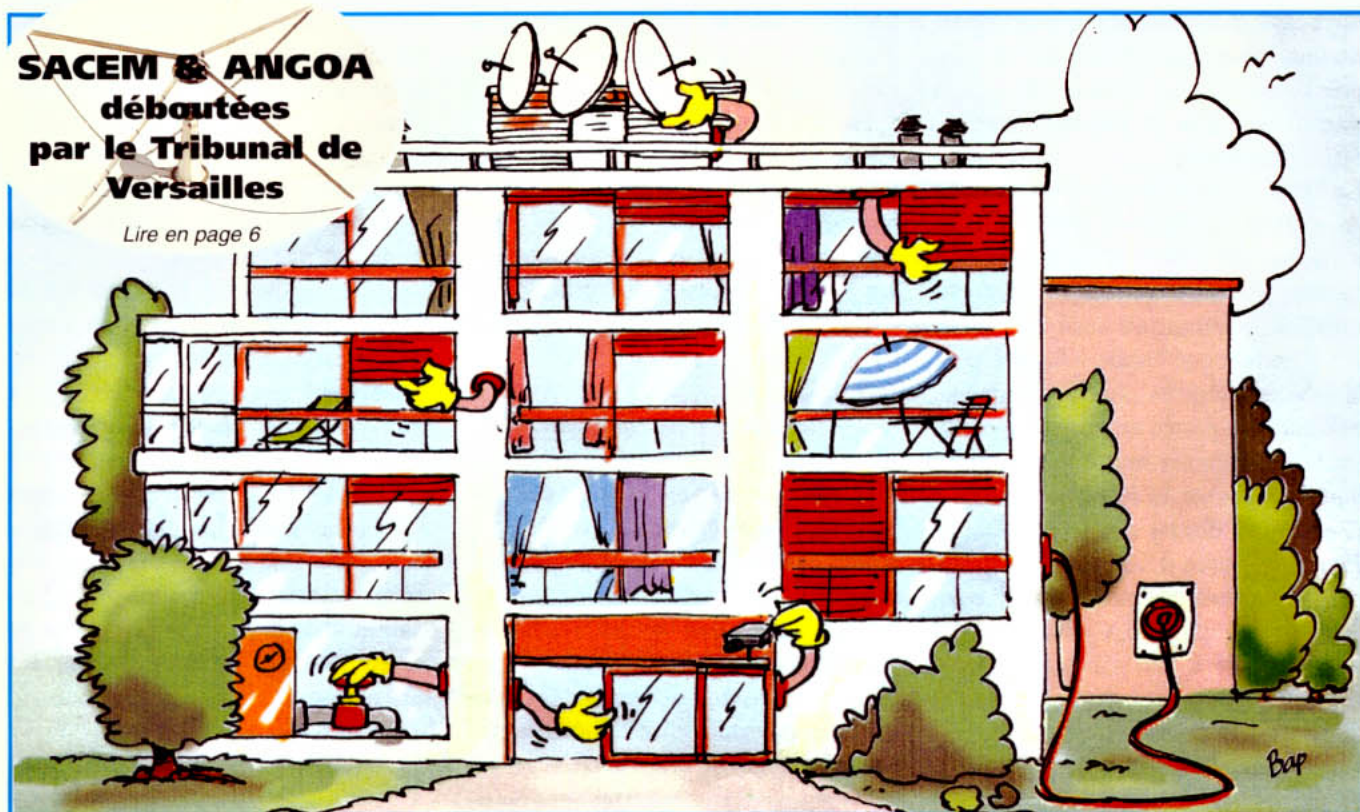


BULLETIN D'INFORMATION ET DE LIAISON DES COPROPRIETAIRES ET RESIDENTS

## NOUVELLES TECHNOLOGIES

**SACEM & ANGOA  
déboutées  
par le Tribunal de  
Versailles**

Lire en page 6



### LE TRAIN DU PROGRES...

Le mode d'organisation de l'habitat et son agencement correspondent de moins en moins aux besoins des résidents.

C'est pourquoi Parly 2 participe aux réflexions engagées sur ces thèmes par les pouvoirs publics et les professionnels de l'habitat notamment.

Comment répondre aujourd'hui aux préoccupations sanitaires, de sécurité, de chauffage ?

Par l'innovation, la mise en place de services : rapidité - fiabilité d'intervention - garantie de sécurité - télé-maintenance.

Nos résidents veulent disposer d'équipements bien adaptés à leur usage et aux activités exercées à domicile.

Ils rêvent de grands espaces de vie mais aussi de la pérennité du patrimoine immobilier bien qu'aujourd'hui certains copropriétaires considèrent leur logement comme un bien de consommation et un lieu de services. L'INSEE baptise cet endroit le foyer tandis que les sociologues parlent de cellule familiale. Celle-ci a un caractère uniforme, la famille est évolutive. Le foyer est impersonnel, la famille est diverse. Le foyer est monolithique, la famille est vivante. Le foyer d'aujourd'hui est un peu plus spacieux en surface avec moins d'occupants accumulant de plus en plus d'objets. Le logement du futur verra sans doute la mise en place de murs porteurs extérieurs, ce qui permettra

une répartition plus libre des pièces à aménager.

Mais la grande évolution qui se dessine réside dans l'outil de communication et d'échange que constitue le net. C'est par son intermédiaire que nous allons observer l'émergence de toutes ces technologies nouvelles qui nous fascinent et nous inquiètent parfois.

L'appartement du futur bénéficiera d'une série d'infrastructures dignes d'un TGV dernière génération.

Bientôt peut-être sera-t-il possible de participer et de voter à nos Assemblées Générales par internet ? Serait-ce le remède à la baisse régulière de participation ?

En tout état de cause Parly 2 est bien décidé à ne pas laisser filer le train du progrès.

Michel PRADAUD



## LE DEVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS...

Dans les années 1970, à la naissance de Parly 2, la France est la lanterne rouge des pays industrialisés pour le téléphone. Il faut parfois dix-huit mois à deux ans pour obtenir une ligne, y compris dans certains quartiers des grandes villes. C'est l'époque du "22 à Asnières" de notre regretté Fernand RAYNAUD.

Dans les années 1980, l'Europe décide la dérégularisation des télécom. Sous ce terme obscur, c'est l'ensemble des pays de la CEE qui vont devoir abandonner progressivement les monopoles nationaux à l'instar de ce qui transforme déjà le paysage téléphonique américain.

La France et l'Allemagne font un peu de résistance, mais en profitent pour s'équiper de centraux ultra-modernes sautant plusieurs générations technologiques, développant ainsi une industrie téléphonique locale : Alcatel pour la France, Siemens pour l'Allemagne, qui sont à la pointe du progrès et enlèvent de nombreux marchés internationaux aux géants américains.

C'est aussi durant cette période que France Télécom développe le Minitel, sorte de réseau internet national avant l'heure; de nombreux arbres seront sauvés grâce à cet annuaire électronique qui trouve bien d'autres applications, dont certaines font "rosir".

C'est au milieu des années 1990 que la France décide enfin des opérateurs qui

sont autorisés à convoier les communications téléphoniques. La concurrence a le mérite de faire chuter les prix des communications en France et à l'international.

La toile d'araignée des fils téléphoniques reliant presque tous les foyers ne sert plus seulement à transporter la voix, mais progressivement aussi les données numériques, d'abord pour les professionnels avec les lignes spécialisées RNIS dites à haut débit, puis ces fonctions entrent dans les foyers où la demande est devenue importante par l'explosion de l'ordinateur à la maison et du réseau internet.

Avant la fin 2000, Le Chesnay et Rocquencourt bénéficieront d'une nouvelle technologie dite ADSL, qui autorise des débits cent fois supérieurs sur la ligne téléphonique ordinaire de chaque appartement, afin de faciliter l'accès au réseau internet.

Alors que faire des réseaux téléphoniques qui sont sous-employés, utilisés moins de 10 % du temps ? Grâce aux autorisations de France Télécom, le réseau téléphonique de Parly 2 pourrait être utilisé aussi pour des services au sein de la copropriété.

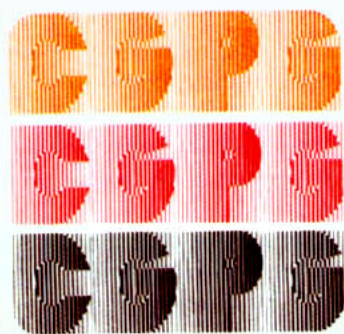
En effet, pourquoi ne pas remplacer nos panneaux d'affichage "papier" par un écran plat, qui indiquerait les nouvelles importantes directement depuis une instruction de notre service gérance ? Ces panneaux électroniques pour-

raient également être tactiles et sauraient délivrer une foule de renseignements utiles aux Parlysiens.

Pour l'économie des communications, il serait déjà possible que Parly 2 soit son propre "opérateur" téléphonique, tous les abonnés actuels du téléphone étant regroupés pour fournir un seul "gros client" qui négocie avec les opérateurs publics (France Télécom, le 7 de CEGETEL, le 4 de TELECOM 2, le 9 de VIVENDI ou d'autres plus spécialisés tels : ONE TEL, MCI Worldcom, etc.). Les prix seraient plus intéressants et les frais d'abonnement réduits.

De plus, pour la sécurité des immeubles, on pourrait envisager d'équiper les portiers électroniques actuels d'une caméra. Ainsi, après avoir été appelés sur leurs téléphones d'appartements, les Parlysiens pourraient visualiser l'interlocuteur directement sur l'écran de leur téléviseur et autoriser l'accès via leur télécommande. La commission technique qui se trouvait un peu "désœuvrée" après avoir bien étudié les contrats ascenseurs, ravalement, étanchéité des terrasses, voiries, allées piétonnes, signalisation, a du pain sur la planche et ne risque pas de s'ennuyer dans les années à venir !

Michel TEXIER



# CGPG

SA au capital de 504 000 Euros

11 bis, rue Jean-Jacques ROUSSEAU - 94203 IVRY-SUR-SEINE Cedex

Tél. 01 45 21 67 67 - Fax. 01 45 21 67 68

e-mail [cpgg@cpgg.fr](mailto:cpgg@cpgg.fr)



PEINTURE INTERIEURE - TRAITEMENT DE FACADES  
ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR



# PRAGMATISME ET TECHNOLOGIE...

frée électronique-  
ment.

L'enjeu doit se traduire par une gamme de produits et de services numérisés issus de l'interconnexion de ces trois secteurs.

Appliqué au domaine de l'habitat : l'immeuble deviendra "communicant" et l'appartement "intelligent".

La domotique est aujourd'hui une réalité dans certains lieux : pilotage d'éclairages, de volets roulants, programmation de convecteurs électriques, régulation de

domestiques à partir d'une télécommande ou d'un simple clavier : c'est le défi de la domotique qui devrait bénéficier de la banalisation d'internet dans les années à venir... Les laboratoires de recherche s'activent ! Certains font preuve même d'une débauche d'imagination.

Nous ne sommes qu'en l'an 2000 ! Et la réalité est tout autre, il ne faut pas oublier que la technologie doit avant tout faciliter la vie et ne pas la compliquer. Plus on fera simple et plus le marché ira en se développant. D'ailleurs, les mentalités évoluent doucement et d'une "clientèle" de curieux très au fait des nouvelles technologies, on glisse progressivement vers un public plus large.

Avec des techniques simples à utiliser (le téléphone) et à installer, et surtout beaucoup moins spectaculaires, les avantages deviennent tangibles.

La déréglementation des télécommunications et l'ouverture à la concurrence ouvrent aussi de nouvelles perspectives. Il faut s'y intéresser.

Louis SAUVEE

Téléphonie, audiovisuel et informatique : ces trois secteurs sont les principaux bénéficiaires de la révolution numérique, cette technique qui consiste à représenter "l'information", c'est à dire ce que l'on dit ce que l'on voit et ce que l'on écrit, d'une façon chif-

frée électronique.

C'est plus généralement l'ensemble des dispositifs qui dans un lieu d'habitation permet de vous faciliter la vie à travers l'automatisation de certaines actions quotidiennes.

Programmer toutes les fonctions

## ADSL

C'est la technologie du téléphone de demain. Elle permet de transmettre des informations numérisées à grande vitesse.

En théorie, ses débits sont plus de cent fois supérieurs à ceux d'une ligne téléphonique classique.

## HTML

Ce langage informatique permet de concevoir des pages sur le web.

## MP3

Ce format révolutionnaire stocke de la musique en la compressant sur un fichier de la taille réduite, sans altérer la qualité du son.

## UMTS

Cette norme est appelée à remplacer le GSM, la norme de téléphonie mobile actuellement utilisée dans la plupart des pays européens. Elle permettra aux téléphones portables de diffuser des images et de repousser les frontières...

## WAP

C'est un ensemble de règles définies par les principaux constructeurs de mobiles pour permettre à un téléphone portable de se connecter à l'internet.



# A LA FEDERATION DES GRANDES COPROPRIETES...

DE LA MAITRISE DES CHARGES AUX EXIGENCES DE SECURITE



Anne-Marie IDRAC

REUNION DU 13 MARS 2000

## VIDEO-SURVEILLANCE :

Serge LEBEFAUDE (Parly 2) présente le projet élaboré par la Commission Technique.

## MAITRISE DES CHARGES :

Intervention d'Anne-Marie IDRAC (Député des Yvelines),

qui fait un exposé sur les questions budgétaires et la charge de la dette.

Elle rappelle que la France reste la lanterne rouge en Europe pour le niveau des prélèvements obligatoires avec un taux de 47,5 % du PIB, alors qu'en valeur relative, nos voisins européens diminuent le leur.

## 35 HEURES :

M. LACOUR (Société Immobilière Montmorency), fait part de son appréhension de la mise en œuvre des 35 heures.

Un large débat a eu lieu : Elysée 2, profitant de nombreux départs en retraite applique les 35 heures depuis le 1<sup>er</sup> avril 1999, sans changement de salaire et avec un crédit d'heures pour les cadres. Le Parc Saint-Cyr mentionne l'externalisation des coûts (nettoyage entre d'autres).

M. de CARNE (Vice-Président de la FNAIM) invite les participants à refuser les hausses abusives et arbitraires des ascensoristes. Versailles Grand Siècle souhaite en profiter pour obtenir une meilleure productivité, un respect des horaires et un blocage des salaires.

Sécurité : Jacques HOSSAERT (Procureur adjoint de Versailles) et le Capitaine PEUCHANT rappellent la nécessaire complémentarité des polices nationale, municipales et privées, tout en déplorant les manques de moyens (effectifs principalement) au niveau national mais en soulignant que la région de Versailles ne fait pas partie des plus exposées en matière de sécurité.

Alain GOURNAC (Sénateur maire du Pecq), regrette le recul de la police nationale et de la dégradation de la qualité professionnelle des forces de police sur le terrain.

Jacques HOSSAERT invite les participants à voter en Assemblée Générale l'autorisation de laisser entrer la police dans les résidences.

Il informe qu'une plainte d'une copropriété n'a que peu de chance d'arriver au pénal. La violation de domicile suppose en effet, qu'elle soit demandée par une personne physique.

On peut obtenir la mise en fourrière d'un véhicule abandonné sur des parkings ou parties privatives (trouble de jouissance).

En ce qui concerne les chiens dangereux (pitbulls, etc.) Jacques HOSSAERT souligne une nette avancée de la mesure, grâce aux conseils des Directions des services vétérinaires étant particulièrement utiles pour lutter contre la prolifération de ces animaux.

## CONCEPT QUALITE :

Alain GOURNAC fait un exposé sur le concept qualité/service appliqué aux municipalités et par extension aux grandes copropriétés.

Améliorer le service rendu par le syndic :

C'est le "plus", la façon d'accomplir son métier qui fait la qualité du service.

Etre plus performant, c'est-à-dire limiter le nombre d'erreurs (actes erronés ou simplement faute d'orthographe).

Améliorer le service, au niveau des attentes des résidents. Faciliter la démarche la rendre plus agréable, et surtout mettre en œuvre un accueil de qualité (le sourire, la serviabilité, la disponibilité, l'information complète...).

Mettre en place une série de moyens qui installent la qualité dans le temps et qui permettent de se mettre durablement à l'écoute des personnes (la qualité n'est pas une réforme qui intervient à un instant "t", c'est une autre façon de concevoir son travail).

Responsabiliser le personnel :

- Projet de service
- Cercle de qualité
- Groupes d'amélioration de la qualité.

La méthode participative appliquée à notre organisation.





## A LA FEDERATION DES GRANDES COPROPRIETES ... Suite

### REUNION DU 6 JUIN 2000

Madame NEIDHART (Ministère du Logement), présente le plan comptable de la copropriété chez les syndics ce qui a permis une fois de plus d'observer que Parly 2 avait un comportement exemplaire vis-à-vis de la loi.

Madame JAFFUEL (Ministère de la Justice), présente avec Madame NEIDHART les propositions législatives en cours sur la réforme de la loi de 1965 relative à la copropriété.

En résumé, le point important demandé depuis longtemps par notre association devrait être adopté :

*Lorsque la majorité requise en Assemblée Générale relève de l'article 25 (majorité absolue) n'est pas atteinte mais que 30 % au moins des présents et représentés ont voté favorablement, il sera possible de procéder à un second vote à l'article 24 majorité simple.*

Cette procédure permettrait de lever un blocage datant du régime précédent.

Un point nous est apparu négatif : la possibilité offerte à certains bâtiments de se retirer du syndicat des copropriétaires.

Il est clair que cette mesure a été prévue pour les copropriétés en difficulté où on cherche à sauver ce qui peut l'être et séparer le bon grain de l'ivraie.

Dans les copropriétés de grande taille convenablement gérées, cette mesure se révélerait très dommageable pour l'unité de l'ensemble.

La Fédération des Grandes Copropriétés se fait désormais entendre (cf. modifications de majorités), plus de trente nous ont rejoints représentant plus de 100 000 habitants.

Michel PRADAUD

### INTERPHONIE, VIDEO CONTROLE D'ACCES DU PROJET VIGIK®

Quand **le visiteur** se présente devant ce platine anti-vandale de l'Interphonie, il fait défiler les noms jusqu'à ce que son correspondant résident apparaisse, puis il appuie sur la touche "APPEL".

Le résident entend une sonnerie spécifique sur ses téléphones. Quand il décroche, avant de pouvoir communiquer avec son visiteur, il entend une voix de synthèse agréable lui annonçant qu'il s'agit d'un appel portier. Une fois qu'il a reconnu la voix de son visiteur, le résident appuie sur la touche "dièse" de son téléphone pour débloquer la première porte d'entrée puis sur la touche "zéro" pour débloquer la deuxième.

Cette fonctionnalité ne nécessite, pour le résident, ni équipement supplémentaire, ni abonnement France Télécom.

Si le résident a l'option vidéo, il pourra aussi visualiser son visiteur sur sa télévision ou sur un moniteur vidéo dédié.

**Le résident** muni d'une clé électronique, scanne sa clé devant la platine qui l'identifie, et la première porte se débloque automatiquement. Dans le sas, il présente sa clé devant un deuxième lecteur pour déclencher l'ouverture automatique de la seconde porte.

**Les opérateurs de service** (Poste, EDF, France Télécom), munis d'une clé électronique, sont identifiés automatiquement par le système VIGIK® qui leur donne accès à la première porte d'entrée seulement.

Aucun équipement additionnel n'est nécessaire pour programmer ou reprogrammer les noms et les clés électroniques des résidents dans la platine.

Celles-ci peuvent être faites sur la platine par le gardien grâce à un code d'accès.

**En cas d'effraction**, il est possible de consulter, sur la platine (directement avec un code d'accès) ou sur un ordinateur portable branché sur la platine, les entrées autorisées sur une période donnée.

**La clé électronique** est une solution pour avoir un accès sécurité à l'immeuble. Elle élimine les défauts du digicode et de la clé mécanique. Chacune de ces clés possède un code individuel : elle est invalidée en cas de perte ou de vol.

**Une caméra couleurs** grand angle avec diodes infrarouge peut être installée à l'entrée principale de chaque immeuble.

Ainsi chacun peut voir : *sur son poste de télévision le visiteur dès qu'il appelle par l'interphone, ou sur un moniteur couleur dédié.*

Ce projet est à l'étude. Une visite a été organisée résidence Commandant René MOUCHOTTE à Paris.





## SACEM & ANGOA : LA RESISTANCE A PAYE

**LA TV par antenne collective ne doit pas être soumise aux droits d'auteur**

Mardi 20 juin, Le Tribunal de Grande Instance de Versailles (TGI) a "débouté intégralement de leurs prétentions" deux sociétés de protection des droits artistiques qui réclamaient que les téléspectateurs d'une copropriété captant leurs programmes par antenne collective soient soumis aux droits d'auteurs.

Dans son jugement mis en délibéré, le TGI a estimé que "le syndicat de copropriétaires ne procède à aucune réémission (...)" que les copropriétaires "reçoivent directement les émissions en l'absence d'intervention d'un tiers au titre d'une prestation de service".

Le Tribunal a déclaré qu'en conséquence, "il n'existe aucune différence de régime entre la réception d'émissions par le moyen d'une antenne individuelle ou par le moyen d'une antenne indivise à plusieurs copropriétaires dès lors que les conditions de représentation privée, gratuite, au seul bénéfice du cercle de famille sont réunies".

Le 21 mars, Parly 2 comparait devant la troisième Chambre du Tribunal de Grande Instance de Versailles, assigné pour le paiement des droits d'auteur au titre de la distribution collective d'un réseau de distribution par satellite.

Après avoir mis en échec le CSA, Parly 2 était toujours sous la menace des sociétés de droits d'auteurs qui considéraient les copropriétaires comme un public et non comme un ensemble de particuliers.

Une heure quarante de plaidoiries très agressives des avocats de la SACEM & l'ANGOA au cours desquelles elles avaient réclamé un versement de droits de la part du syndicat des copropriétaires de Parly 2.

Les avocats de la SACEM & l'ANGOA avaient dénoncé un système qui "constitue un réseau câblé", et souligné que le syndicat des copropriétaires se livrait ainsi

"à une exploitation" et "à une retransmission par câble de programmes de télévision" sans "avoir requis d'autorisation préalable".

L'avocat de Parly 2, Maître Emmanuel JACQUES avait répondu : "Accéder à la requête des sociétés de droits d'auteurs revient à générer une véritable inégalité en créant deux catégories de téléspectateurs".

Ceux qui se raccordent individuellement ne paient rien alors que ceux qui bénéficient d'une installation collective doivent être taxés.

Et puis, toujours la même argumentation... Comment peut-on comparer une chambre d'hôtel, une salle de spectacle à un logement privé ? Parly 2 ne réalise aucun chiffre d'affaires, aucune opération commerciale en permettant l'équipement d'antennes paraboliques collectives. Celles-ci ne sont pas et ne seront jamais des réseaux câblés.

Le Tribunal a rejeté les arguments des sociétés de droits d'auteur et donné raison à l'avocat du syndicat des copropriétaires de Parly 2 qui, à l'audience, s'était défendu d'être un "câblo-opérateur" et avait dénoncé "la dernière bataille des droits d'auteur contre la liberté de réception audiovisuelle".

La SACEM & L'ANGOA sont également condamnées aux dépens et devront verser chacune 10 000 Frs en application des dispositions de l'article 700 du nouveau code de procédure civile au syndicat des copropriétaires.

Michel PRADAUD



Michel PRADAUD et Emmanuel JACQUES à la sortie du Tribunal



*Une équipe sérieuse et dynamique  
à votre service*



# G.D.O.

52, rue de Glatigny  
78150 - LE CHESNAY

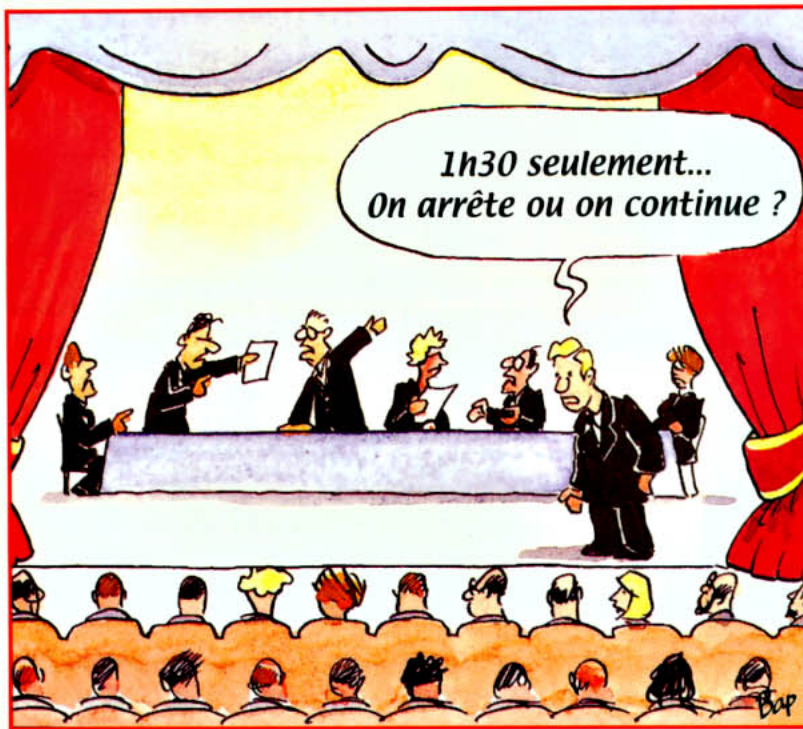
G.D.O. créée en mai 1995, a racheté le fond de commerce de GEDEO - en redressement judiciaire - et a intégré l'ensemble du personnel.

**NETTOYAGE** des Immeubles - Bureaux - Vitres  
**SHAMPOOING - DECAPAGE - LUSTRAGE** des Sols  
**TRAITEMENT** des Marbres  
**PEINTURE**  
**VIDE** des Greniers - Caves

Tél. 01 39 54 79 00 - Fax 01 39 55 20 62



## UNE ASSEMBLEE DE 90 MINUTES... EST-CE BIEN RAISONNABLE ?



*Les traditions se perdent... Il est un temps, pas si lointain, où une Assemblée Générale de Parly 2 se devait de perdurer bien au delà de "l'heure du crime". Minuit, ce n'était pas acceptable. Deux heures du matin, voilà qui entrerait dans la norme ! Et chacun de s'en retourner chez soi tard dans la nuit, fourbu, mais content. La démocratie était sauvée...*

*Faut-il en déduire que la réunion du 25 mai dernier n'avait rien de sérieux ? Nombreux sont les participants ayant sans doute une opinion contraire. Il est vrai que les travaux étaient achevés bien avant onze heures en dépit de l'aisance verbale d'un maître de cérémonie parfois accusé -à tort bien sûr- de mieux maîtriser notre langue que la sienne.*

*Ceux qui voulaient jouer à nouveau les improvisés de Versailles en auront été pour leurs frais. Rompant avec toutes les habitudes, la dernière réunion de la copro-*

*priété s'est déroulée dans un climat exceptionnellement serein. Pas l'ombre d'une récrimination, ou presque. En tout cas, un débat n'ayant rien d'un "marché sot"...*

*Peu nombreuses assurément, les résolutions purement statutaires soumises au vote des copropriétaires -quitus au syndic, approbation des comptes, budget- n'ont appelé que peu de commentaires. Il est vrai que pour la première fois depuis des lustres, la "loi de finances" pour 2001 est en baisse de 10% grâce au projet de cogénération.*

*Dès l'automne, cette technique qui valorise et optimise les capacités de notre chaufferie permettra d'assurer, comme par le passé, le chauffage de nos appartements mais aussi de produire du courant revendu par notre prestataire à Electricité de France. Ce qui soulagera d'autant le poids de cette lourde charge. Une assemblée des plus intelligente, donc. Mais une participation des plus préoccupante,*

*malgré tout. Avec 53% de présents et représentés au palais des Congrès, le risque est proche de voir la machine se bloquer, faute de la majorité requise pour le vote de textes intéressant l'évolution de la vie en copropriété.*

*Ainsi les textes déposés par les syndicats de deux résidences -Concorde et Georges V- n'ont-ils pu être soumis au suffrage des Parlysiens : l'autorisation de fermeture d'une voie privée ouverte à la circulation publique et la rédaction d'un règlement de savoir-vivre. Comme les absents, les abstentionnistes ont toujours tort...*

*Une information sur ces deux sujets a néanmoins été délivrée par le président de la séance en préambule à la réunion. Ce qui n'a pas empêché les débats et les votes -l'électronique aidant- de s'achever dans des délais historiquement brefs. Et la question se pose : une assemblée de 90 minutes, est-ce bien raisonnable ?* **Jean-François PEUMERY**

### TEMPETE -ASSURANCES-

La tempête de décembre ne sera bientôt qu'un mauvais souvenir; les arbres abattus ainsi que les souches ont été enlevés, dès que nous avons eu l'accord de la compagnie d'assurances. Il faudra bien sûr replanter, mais déjà vos résidences ont retrouvé un meilleur aspect. La mission de l'expert envoyé par la compagnie d'assurances est quasiment terminée, et nous avons commencé à recevoir des indemnités pour les résidences dont les dossiers sont complets.

Les discussions continuent pour la partie "espaces verts" et nous avons bon espoir d'arriver très bientôt à une solution satisfaisante.

Catherine RICH





# VISITE AUX PEPINIERES ALLAVOINE

## AUX LOGES EN JOSAS



En plein week-end de Pentecôte, nous avons eu le plaisir d'accueillir seize représentants de Parly 2 pour quatorze résidences et des représentants de grandes copropriétés en particulier Elysées 1 et la résidence de l'Etang (Versailles).

La pépinière est en excellent état et n'a pas souffert de la tempête. On y trouve la plus grande variété d'arbres, en particulier de très beaux conifères dont beaucoup seraient susceptibles d'avoir leur place à Parly 2.

On peut citer également :



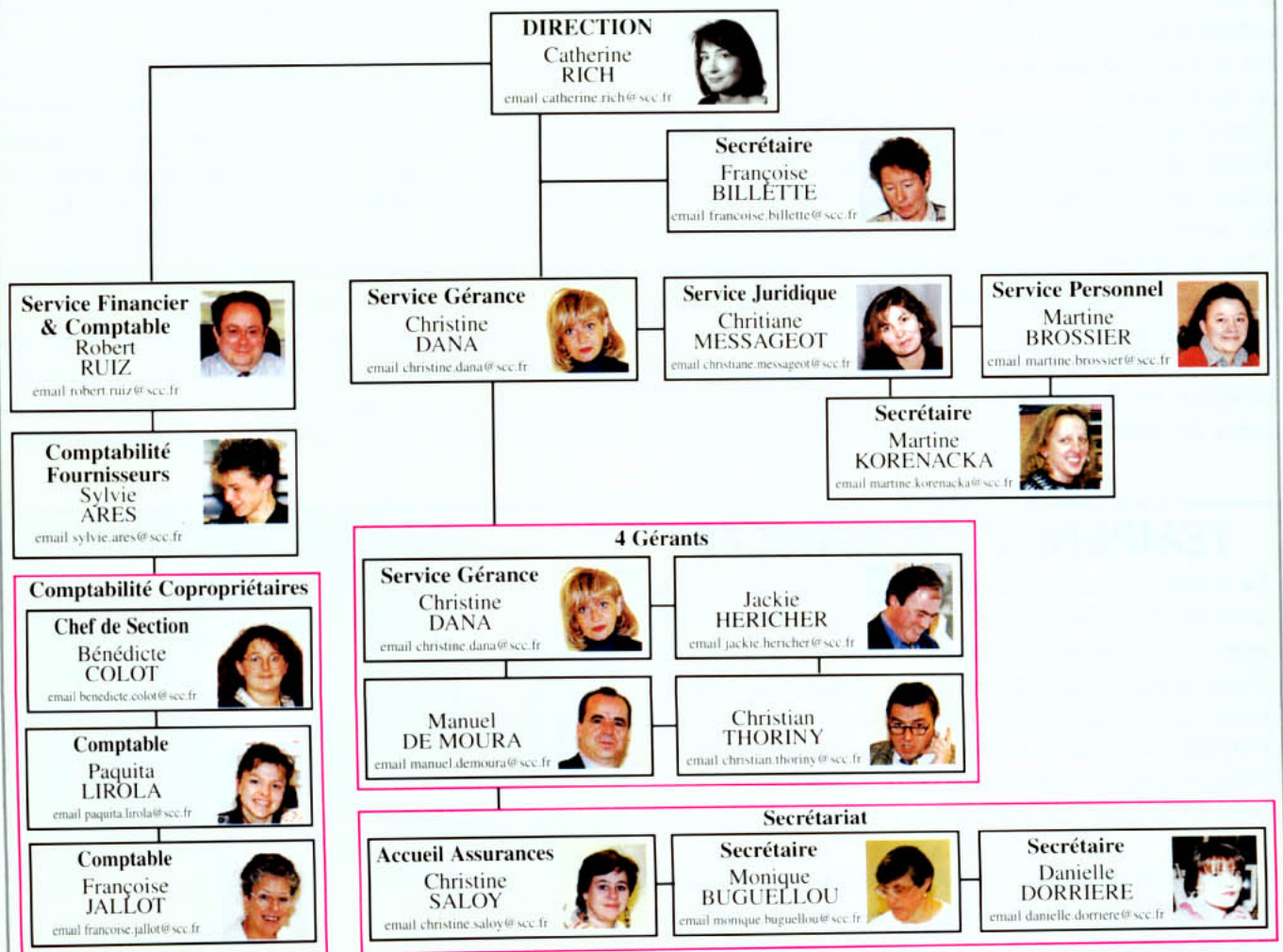
- Le tulipier de Virginie en diverses variétés dont le tulipier de Virginie marginé doré.
- Le liquidambar
- L'arbre aux quarante écus (ginkgo)
- Le gleditsia sunburst
- L'érable pyramidal
- Le bouleau utilis
- L'albizzia

La visite était très intéressante grâce à la coopération de M. GARCIN, Directeur des Pépinières Allavoine.

Une visite complémentaire sera prévue au cours de la troisième semaine de septembre.

**Michel AMSTOUTZ**

## INTERNET A LA GERANCE





## SERVICE ECOUTE ET ACCUEIL

Renforcé par deux nouveaux bénévoles (ce qui aura permis de compenser une ou deux défections), le Service d'Ecoute et d'Accueil continue à tenir ses permanences chaque mois :

Le premier mardi, de 14 h à 15 h 30  
Le troisième samedi, de 10 h à 11 h 30

dans la salle du Conseil Syndical Principal de Parly 2, au Centre Commercial (Porte Notre Dame).

Les permanences sont tenues par des personnes bénévoles ayant une bonne connaissance de la copropriété, car l'habitant depuis de nombreuses années. Par ailleurs, leurs diverses activités professionnelles ou autres leur permettent, depuis longtemps d'être particulièrement au fait des réalités, connues ou moins connues, que vivent les résidents.

En conséquence, il est possible, en toute confiance, de leur demander conseil ou de les informer d'une situation en se présentant à la permanence ou en les joignant par téléphone au :

01 39 55 31 11

pendant les heures où elle est tenue.



N'hésitez pas  
à contacter le :

SERVICE ECOUTE ET ACCUEIL



### RAPPEL COUPURE

#### D'EAU CHAUDE SANITAIRE...

Du dimanche 30 juillet 2000 à 20 h  
au samedi 5 août 2000 à 20 h.

La Société ELYO chargée de l'exploitation des installations de chauffage de Parly 2 effectuera les travaux de vérification et de révision de celles-ci. Ces travaux nécessitent l'arrêt total de l'exploitation et la fourniture d'eau chaude sanitaire sera interrompue pendant cette période. Catherine RICH

### PERMANENCES du CONSEIL SYNDICAL PRINCIPAL

Mardi : 10 h à 17 h 30

Jeudi : 10 h à 17 h 30

Samedi : 10 h à 12 h

☎ 01 39 55 31 11 - Fax : 01 39 55 04 44

#### DECES DE DANIEL BEAUDET

Daniel BEAUDET nous a quittés le 24 mars à l'âge de 72 ans. Il fut un sympathique Président de la résidence Bagatelle.

Il laisse le souvenir d'un homme dont l'intégrité n'avait d'égale que le dévouement.





Jean GARDET - Mme et M. YOU - M. PRADAUD

**FETE...FETE...FETE...**

à la piscine CHAILLOT le samedi 20 mai

Les beaux jours arrivent et vos piscines sont ouvertes depuis le 7 juin, ainsi que souhaité. La date de fermeture est arrêtée au 10 septembre, mais si le temps le permet, il sera possible de prolonger de quelques jours.

Comme l'année dernière, l'entreprise envoie des surveillants de baignade et assure le gardiennage pendant la nuit.

Ces surveillants sont tous équipés d'un mobile et chargés de tâches bien précises. Ils doivent tout d'abord vérifier la qualité de résident de Parly 2 ayant accès au Club, par un contrôle systématique de la carte de membre. Ne leur en veillons pas s'ils demandent la carte aux habitués cela fait partie de leur mission ! Souvenons nous aussi qu'il est possible d'inviter deux personnes par famille.

La mission principale du surveillant de baignade reste bien sûr d'assurer la sécurité, ce qui n'est pas une tâche facile en cas d'affluence, mais il doit également veiller au maintien en parfait état de propreté du club-piscine, assurer chaque matin le nettoyage des abords, installer le matériel sur la plage, surveiller la qualité de l'eau du bassin... etc.

Cette organisation devrait permettre de passer des moments agréables au bord de chaque piscine !



## TOURNOIS DE TENNIS

**Simple** : dimanche 10 septembre 2000

**Double** : dimanche 17 septembre

Inscription permanence PARLY.COM - Henry PERCEPT

☎ / Fax. : 01 39 43 59 91

email: parly.com@parly2.com

## DEPARTS EN RETRAITE

*En ce printemps 2000, trois intendants nous quittent pour accéder à de grandes vacances bien méritées !*

M. et Mme GUERDIN : Résidence Orangerie Varenne

M. EIL : Résidence Opéra

M. et Mme CAPON : Résidence Neuilly Saint Germain

*Ils sont remplacés par :*

M. et Mme PAPON : Résidence Orangerie Varenne

M HERVE : Résidence Opéra

M. BOUQUET : Résidence Neuilly Saint Germain

Les résidents de Neuilly ont souhaité remercier M. et Mme CAPON de plus de quinze années de services dévoués en organisant un pot de l'amitié en leur honneur et en leur

offrant un voyage. C'est vers le Maroc que nos deux amis ont choisi de s'envoler pour la première fois de leur vie, avec un peu d'inquiétude bien compréhensible, et beaucoup d'émotion !

Nous leur souhaitons bon voyage...



Michel TEXIER



# C L U B ARS

CENTRE CULTUREL  
DE PARLY 2

Au moment où nous écrivons ces lignes, il est encore un peu tôt pour donner tous les détails de la rentrée de septembre 2000, mais on peut déjà dire que les cours, ateliers et activités reprendront à peu près comme l'an dernière. Bibliothèque, Anglais adultes et enfants, Espagnol, Français pour étrangers, Informatique, Piano, Atelier Mémoire, aquarelle, Dessin et Peinture adultes et enfants, B.D., Peinture sur bois, Abat-jour, Restauration de Céramiques, Réfection de sièges, Art Floral, Bridge (cours, parties libres, tournois), Œnologie (cours et dîners dégustation de vins), Conférences sur l'Art et de l'Histoire, Cours d'Histoire de l'Art, Scrabble, Sorties au Théâtre à Paris, Expositions de peinture, Animations enfants pendant les vacances scolaires.

**Fermeture de l'accueil du Club :**  
*1<sup>er</sup> juillet au 18 septembre.*

**La bibliothèque** restera ouverte tout l'été et le bridge à certaines périodes : renseignez-vous pour les horaires réduits.

*Notre brochure jaune (avec les horaires et les prix) sera mise dans toute les boîtes aux lettres du Chesnay début septembre.*

**Portes Ouvertes et Inscriptions :**  
lundi 18 septembre de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Vous rencontrerez la plupart des professeurs et découvrirez l'exposition des élèves.

**Inscriptions :**

du lundi au vendredi de 10h à 12h et 14h à 18h.

**Accueil renseignements sans inscription :** au stand du Centre Commercial de Parly 2, du lundi au samedi 16 septembre de 11h à 20h.

Stand au Forum des Associations du Chesnay : lors de la fête des Chênes Verts vous pourrez y prendre vos inscriptions.

**Reprise des cours :** à partir du lundi 2 octobre.

Le thème de cette Lettre de Parly 2 étant les nouvelles technologies, nous nous y associons puisque nos cours d'informatique essayent de répondre à vos besoins. En plus des cours de traitement de texte et d'Excel vous pourrez apprendre comment naviguer sur Internet, créer votre email, scanner et envoyer des photographies instantanément à l'autre bout du monde etc. Mais aussi comment maîtriser "Access" qui est l'outil informatique fantastique pour créer des bases de données, gérer la comptabilité d'une association ou d'une entreprise, gérer la clientèle d'un magasin, etc. Ses applications sont multiples et pas assez connues. Appelez-nous pour vous documenter.

Donnons la parole à l'un de nos professeurs Odile ROGELET, qui



enseigne au Club la réfection des sièges depuis octobre 1999 :

*"on ne sait pas ce qui fait le plus de bruit des marteaux ou des bavardages et des rires de ses élèves; mais les fauteuils deviennent somptueux !"*

Jacques CAULIER - Françoise LERIDON

**Permanences : Lundi au vendredi :**  
10 h à 12 h. & 14 h à 18 h.  
Résidence Auteuil-Trocadéro  
Le Chesnay

☎ / Fax. : **01 39 54 43 47**

email: [club.ars@wanadoo.fr](mailto:club.ars@wanadoo.fr)





**CPH**  
IMMOBILIER

**VENDRE, ACHETER, LOUER,**  
**faire GERER votre bien**

**ACHAT  
VENTE  
LOCATION  
GESTION**

**Le RÉSEAU CPH Immobilier**  
**fête avec vous ses**

**40 ANS**

du 15 avril au 31 décembre 2000  
Le RÉSEAU CPH Immobilier  
offrira une caisse de champagne  
aux clients de toutes les  
« 40 » transactions:  
propriétaires-vendeurs et  
acquéreurs ou bailleurs  
et locataires.



**2 AGENCES**  
**INCONTOURNABLES**  
**A PARLY 2 :**

**AGENCE DE PARLY 2**  
**“SIEGE”**

2, avenue Charles de GAULLE  
78150 - Le Chesnay  
Tél : 01 39 54 43 46  
Fax 01 39 55 54 94

**AGENCE DE PARLY 2**  
**“CENTRE COMMERCIAL”**

Centre Commercial Parly 2  
78150 - Le Chesnay  
Tél : 01 39 55 48 00  
Fax : 01 39 55 54 94

**3615 : CPH IMMO**  
[www.parly2.com/parly2/vivre/immo.html](http://www.parly2.com/parly2/vivre/immo.html)  
Email: [reseau.immobilier@cp.fr](mailto:reseau.immobilier@cp.fr)

**La Lettre de Parly 2**

Éditée par l'Association **PARLY.COM** :  
Local Postal 376 - 78158 Le Chesnay cedex

Président : M. Pradaud, Directeur de la  
publication.

Vice-Président délégué : J.F. Peumery,  
Directeur de la rédaction.

Ont également participé à la réalisation de ce  
numéro : Michel Amstoutz, J. Caulier, F.  
Leridon, C. Pitrou, C. Rich, L. Sauvee, M.  
Texier.

Photos : N. Broquin, Club Ars, CPH Immobilier,  
La Gérance, M. Pradaud, rl.com, Satellites Infos,  
M. Texier.

Dessins humoristiques : D. Lizambard.

**GLOBAL GRAPH** - 01 60 12 60 95 :  
Création, maquette, réalisation, impression,  
mise sous film de La Lettre.

Publicité C.G.P.G. : C.G.P.G.  
Publicité CPH IMMOBILIER : CPH IMMOBILIER  
Publicité ELYO : ELYO  
Publicité G.D.O. : G.D.O.